



Exercice Budgétaire : 2022

Fonction :

Direction : DIRFI

Thème : C01.04 Finances

Objet : Budget supplémentaire du Budget Principal 2022 de la Région des Hauts-de-France

Le conseil régional, dûment convoqué par son Président et réuni le 23 juin 2022, à 09:00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Budget Primitif 2022,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2022, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu la délibération n°2021.01314 du Conseil régional du 20 juillet 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'avis émis par le CESER,

Vu l'avis émis par la commission Ressources, fusion, administration générale, finances, personnel, affaires juridiques

DECIDE

Par 102 « Pour », 53 « Contre », 2 « Abstention »

- D'approuver, conformément au document comptable joint, le Budget Supplémentaire au Budget Primitif principal 2022 équilibré section par section, tant en recettes qu'en dépenses, dont le montant global s'élève à 675 086 354,05 €

Présents (137) : Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Régine ANDRIS, Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Martial BEYAERT, Madame Valérie BIEGALSKI, Monsieur Bruno BILDE, Madame Nathalie BILLET, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Émilie BOMMART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Philippe CARON, Madame Odile CASIER, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore

COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Edouard COURTIAL, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Madame Christelle DELEBARRE, Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur Eric DELHAYE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Michèle DUCLOY, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE-BARBIER, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur André GENELLE, Monsieur Bernard GERARD, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Chanez HERBANNE, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Thomas HUTIN, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JULIEN PEUVION, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Monsieur Frédéric LETURQUE, Monsieur Jean-Christophe LORIC, Madame Caroline LUBREZ, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Alexandre OUIZILLE, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Madame Catherine QUIGNON, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Margaux ROUCHET, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Serge SIMÉON, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Christopher SZCZUREK, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMAN, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Benoît TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

Pouvoirs donnés (31) : Madame Natacha BOUCHARTE donne pouvoir à Monsieur Emmanuel AGIUS, Monsieur Yves BUTEL donne pouvoir à Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Monsieur Jean CAUWEL donne pouvoir à Monsieur Maxime CABAYE, Madame Laurence CHARPENTIER donne pouvoir à Madame Aurore COLSON, Madame Mabrouka DHIFALLAH donne pouvoir à Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Marie-Sophie LESNE donne pouvoir à Monsieur Denis PYPE, Madame Brigitte LHOMME donne pouvoir à Madame Patricia POUPART, Madame Frédérique MACAREZ donne pouvoir à Monsieur Fulvio LUZI, Monsieur Emmanuel MAQUET donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR.

Monsieur Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Monsieur Hakim ELAZOUZI donne pouvoir à Madame Amel GACQUERRE, Madame Danièle PONCHAUX donne pouvoir à Monsieur Philippe BEAUCHAMPS.

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Madame Edith VARET, Madame Fatima MASSAU donne pouvoir à Madame Bernadette VANNOBEL.

Monsieur Pierrick BERTELOOT donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Madame Régine ANDRIS, Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Monsieur Alexandre DUFOSSET, Monsieur Bruno CLAVET donne pouvoir à Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER, Madame Huguette FATNA donne pouvoir à Monsieur Carlos DESCAMPS, Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Monsieur Alban HEUSÈLE, Madame Audrey HAVAZ donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Philippe THÉVENIAUD donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Philippe TORRE donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA.

Monsieur Benjamin LUCAS donne pouvoir à Madame Karima DELLI, Monsieur Nicolas RICHARD donne pouvoir à Monsieur Alexandre COUSIN, Madame Zahia HAMDANE donne pouvoir à Monsieur Julien POIX.

Madame Samia SADOUNE donne pouvoir à Monsieur Serge MARCELLAK, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Monsieur Alexandre OUIZILLE.

N'ont pas participé au vote (11) : Monsieur Eric DELHAYE, Monsieur Martin DOMISE, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Sarah FLAMANT, Madame Brigitte FOURÉ, Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Madame Martine

Envoyé en préfecture le 29/06/2022

Reçu en préfecture le 29/06/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-200053742-20220623-202201009-BF

MIQUEL, Monsieur Dominique MOYSE.

Absents (2) : Madame Jennifer DE TEMMERMAN, Monsieur Guillaume DELBAR.



Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA SP :

**ADOpte A LA MAJORITE DES SUFFRAGES
EXPRIMES**

ANNEXE DE LA DELIBERATION N° 2022.01009

SECTION D'INVESTISSEMENT				
Chapitre	Libellés	Gestion Pluriannuelle*	Gestion annuelle (y.c RAR N-1)	
			Dépenses	Recettes
Rubrique 90 "Opérations ventilées"				
900	Services généraux	-7 656 807,97	4 351 729,21	-203 551,49
9005	Gestion des fonds européens	19 209 937,09	-22 866 514,58	-14 350 225,98
902	Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage	-1 027 788 926,44	13 019 903,77	-4 851 736,78
903	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-5 676 965,94	-3 123 263,32	-479 124,00
904	Santé et action sociale (hors RSA)	-4 837 490,21	2 781 715,90	
905	Aménagement des territoires et habitat	25 225 187,19	-67 133,53	280 000,00
906	Action économique	-74 130 610,86	5 337 500,00	5 945 716,52
907	Environnement	-10 646 071,78	8 438 250,00	69 519,31
908	Transports	-428 967 002,44	17 710 968,43	20 449 576,04
909	(fonction en réserve)			
Rubrique 92 "Opérations non ventilées"				
921	Taxes non affectées			
922	Dotations et participations			325 082 431,10
923	Dettes et autres opérations financières		-4 805 212,67	-14 037 872,68
925	Opérations patrimoniales (à l'intérieur de la section)		86 800 000,00	86 800 000,00
926	Transferts entre les sections		76 113 115,85	64 830 000,00
Rubrique 95 "Chapitre de prévision sans réalisation"				
951	Virement de la section de fonctionnement (recettes)			60 724 309,70
954	Produits des cessions d'immobilisation			-1 560 934,00
Solde d'exécution reporté				
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		345 007 048,68	
TOTAL		-1 515 268 751,36	528 698 107,74	528 698 107,74

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Chapitre	Libellés	Gestion Pluriannuelle*	Gestion annuelle (y.c RAR N-1)	
			Dépenses	Recettes
Rubrique 93 "Services ventilés"				
930	Services généraux	-4 282 817,31	6 538 952,61	11 148 876,07
9305	Gestion des fonds européens	-6 340 000,00	-8 852 064,02	-8 854 464,35
932	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	-808 034 292,71	10 167 902,28	-18 948 002,51
933	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	-27 306 276,06	1 621 688,41	306 920,02
934	Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisations de RMI)	-13 849 135,87		
935	Aménagement des territoires et habitat	-6 339 514,80	-417 538,00	8 601,02
936	Action économique	-174 864 641,10	5 240 000,00	289 830,00
937	Environnement	-18 518 917,30	500 000,00	450,00
938	Transports	-12 568 558,51	5 500 135,32	4 133 484,69
939	(fonction en réserve)			
Rubrique 94 "Services communs non ventilés"				
940	Impositions directes			-128 970 900,47
941	Autres impôts et taxes			144 769 994,90
942	Dotations et participations			-6 072 113,09
943	Opérations financières		155 139,38	308 912,67
944	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (dépenses)		3 349,43	3 525,00
945	Provisions et autres opérations mixtes		376 371,20	12 036 000,00
946	Transferts entre les sections		64 830 000,00	76 113 115,85
Rubrique 95 "Chapitre de prévision sans réalisation"				
953	Virement à la section d'investissement (dépenses)		60 724 309,70	
Solde d'exécution reporté				
002	Résultat de fonctionnement reporté			60 114 016,51
TOTAL		-1 072 104 153,66	146 388 246,31	146 388 246,31

TOTAUX GENERAUX		-2 587 372 905,02	675 086 354,05	675 086 354,05
------------------------	--	--------------------------	-----------------------	-----------------------

* inclus le budget supplémentaire, les annulations et résivions à la baisse des autorisations d'engagement et de programme présentées à la délibération n°2022.01035 du 23 juin 2022



Région
Hauts-de-France

Rapport du budget supplémentaire 2022

Session du 23 juin 2022

Table des matières

Feuille n° 5 de la Délibération n° 2022.01009

PREAMBULE	6
TITRE I – SYNTHÈSE DES ÉQUILIBRES.....	7
TITRE II – SECTION DE FONCTIONNEMENT	8
A. <i>Des recettes de fonctionnement revalorisées à hauteur de +10,16 M€</i>	9
B. <i>Des dépenses de fonctionnement (hors RAR) en hausse de +15,72 M€ en crédits de paiement (CP) et +64,21 M€ en autorisations d'engagement (AE)</i>	12
TITRE III – SECTION D'INVESTISSEMENT	15
A. <i>Des recettes d'investissement (hors RAR) ajustées à hauteur de +5,3 M€</i>	15
B. <i>Des dépenses d'investissement (hors RAR) en augmentation de 703 K€ en CP et en augmentation de +297 M€ en AP</i>	17
TITRE IV – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (AE)	20

PREAMBULE

Le Budget Primitif 2022 a été adopté le 8 décembre 2021. Préparé par l'exécutif régional et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour une année donnée et traduit de facto les choix arrêtés par cette même assemblée.

Le BP peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante par voie de Décision Modificative (DM). Le budget supplémentaire (BS) est une décision modificative particulière en ce qu'il, outre le fait d'ajuster ou compléter le BP, permet la reprise du résultat constaté au 31 décembre de l'exercice précédent et des restes à réaliser.

Le présent budget supplémentaire qui vous est proposé pour l'année 2022, porte sur le périmètre du budget principal régional. **Il vise, dans un contexte de reprise économique incertaine suite à la crise sanitaire et au contexte international, à ajuster les crédits nécessaires au fonctionnement de l'institution et des politiques régionales sans bouleverser les équilibres fondamentaux votés au budget primitif.**

Ainsi, on retrouve notamment des mesures liées au COVID :

- Besoin de personnels pour le remplacement d'agents en autorisation spéciale d'absence dans les lycées 7,77M€.
- Reconstitution du stock de petit matériel en cas de crise sanitaire.

Figurent également des mesures liées à la dégradation du contexte économique (l'inflation et les coûts de l'énergie) dont :

- La DGF 2022 des lycées (12,26 M€).
- Les fluides et carburants de la région (services centraux, lycées, bâtiments culturels et ports) suite à la hausse des coûts de l'énergie (1,7M€).
- La hausse des prix des carburants des transporteurs (1,23M€).
- L'aide au transport des particuliers (5,7M€).
- Les révisions de prix contractuelles des marchés publics de travaux des lycées impactées par la crise sanitaire et la guerre en Ukraine (10,4M€).
- L'aide à la rénovation énergétique des logements (AREL) pour financer les dossiers reçus en raison de la montée en puissance du dispositif en lien avec la conjoncture de flambée du prix de l'énergie (7,8M€).

Il vous est proposé d'adopter le Budget Supplémentaire (BS) 2022 qui permet d'intégrer au budget 2022 les éléments suivants :

- Le résultat cumulé de fonctionnement reporté de l'exercice précédent correspondant à 60,11 M€ (hors restes à réaliser de fonctionnement) ;
- Les restes à réaliser de l'exercice 2021 qui s'élèvent en dépenses à 20,08 M€ au titre de la section d'investissement et 5,11 M€ au titre de la section de fonctionnement. En recettes d'investissement, les restes à réaliser s'élèvent à 40 M€ (emprunt souscrit en 2021 non mobilisé) ;
- Les ajustements connus à ce jour sur les crédits de l'exercice 2022.

Ce budget supplémentaire prend en compte également les ajustements d'autorisation de programme (AP) et d'engagement (AE) prévus dans le cadre de la délibération du 23/06/2022 relative à l'ajustement technique des encours pluriannuels de crédits (désaffectations, annulations et révisions des AP et AE).

Il vous est rappelé que le résultat de l'exercice 2021 est déterminé par la différence entre le besoin de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser), soit 325,08 M€ et l'excédent de fonctionnement, soit 385,2 M€.

TITRE I – SYNTHÈSE DES ÉQUILIBRES

Avec respectivement 0,4% et 0,8% des recettes et dépenses de fonctionnement du budget régional impactées, le

projet de BS qui vous est proposé porte sur un volume global très limité d'ajustement des crédits prévus au BP. En investissement, les ajustements proposés représentent 0,9% en recettes (hors emprunt) et 1,6% en dépenses des crédits votés au BP.

Mouvements réels (en M€)	BP 2022	BP + BS 2022 + RAR	dont RAR	Evolutions/BP ...	
				... en %	... M€
FONCTIONNEMENT (hors reprise de résultat)					
Recettes	2 765,03	2 775,20	0,00	0,37%	10,16
Dépenses (y compris RAR)	2 528,25	2 549,08	5,11	0,82%	20,83
Epargne brute	236,8	226,1		-4,51%	-10,67
Taux Epargne brute	8,6%	8,1%			
INVESTISSEMENT (hors reprise de résultat)					
Recettes hors emprunt	612,64	617,94		0,86%	5,30
Dépenses hors dette	1 141,80	1 167,38	20,08	2,24%	25,58
Remboursement capital dette	180,08	175,27		-2,67%	-4,81
Epargne nette	56,7	50,8		-10,35%	-5,87
Taux Epargne nette	2,1%	1,8%			
Resultat 2021 (avant financement des RAR en investissement)		40,19		-	40,19
Emprunt	472,45	458,41	40,00	-2,97%	-14,04
Encours de la dette au 31/12/22	3 436,14	3 426,90		-0,27%	-9,23
<i>Taux d'endettement</i>	124,27%	123,48%			
Capacité dynamique de désendettement (CDD)	14,5	15,2			

Globalement, les ajustements de dépenses au BS hors restes à réaliser s'élèvent à +16,42 M€ en crédits de paiement (+15,72 M€ en CP de fonctionnement et +703 K€ en CP d'investissement) et à +297,02 M€ en autorisations de programme (AP) hors annulations et révisions des AP et à +64,21 M€ en autorisations d'engagement (AE) hors annulations et révisions des AE.

En recettes, les ajustements (hors restes à réaliser et hors emprunt) s'élèvent à +15,46 M€ (+5,3 M€ en recettes d'investissement et +10,16 M€ en recettes de fonctionnement).

Compte tenu du résultat comptable de l'année 2021 (40.2 M€), de la constatation des restes à réaliser en dépenses (20.08 M€ en investissement et 5.11 M€ en fonctionnement), des restes à réaliser en recettes (40 M€ en investissement), des ajustements proposés au BS, l'emprunt d'équilibre baisse de 14.04 M€.

Le détail des ajustements en section de fonctionnement et d'investissement est présenté ci-après.

TITRE II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Des recettes de fonctionnement revalorisées à hauteur de +10,16 M€

S'agissant des recettes non ventilées, il vous est proposé d'ajuster les inscriptions en fonction des notifications reçues ou des dernières informations portées à la connaissance de la collectivité pour un montant de **22,08 M€** :

- Fiscalité directe (chapitre 940) : - 128,97 M€
 - -4,56 M€ sur l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de réseaux) conformément à la notification de l'état fiscal du 24/03/2022.
 - -124,41 M€ au titre du Fonds National de Garantie Individuel des Ressources (FNGIR) compte-tenu du basculement sur le chapitre 941 Fiscalité Indirecte puisque cette recette est dorénavant versée sous forme de Fraction de TVA.
- Fiscalité indirecte (chapitre 941) : +144,77 M€
 - +124,41 M€ au titre du FNGIR versé sous forme de Fraction de TVA par douzième.
 - -17,98 M€ au titre des certificats d'immatriculation des véhicules soit un produit estimé à 135,02 M€ compte-tenu du contexte actuel.

Sur les immatriculations de véhicules neufs, on note en effet un retard lié à la crise des semi-conducteurs, à laquelle vient s'ajouter un contexte mondial particulièrement tendu (guerre en Ukraine, retour du Covid en Chine), qui amplifie le ralentissement de la production des semi-conducteurs malgré des carnets de commandes pleins. Les premiers mois d'encaissement confirment cette tendance avec une diminution du produit régional.

Sur le verdissement du parc automobile, le diesel poursuit sa chute (-48% au national), l'essence reste majoritaire mais l'hybride (intégralement exonéré en région Hauts-de-France) devient la 2^{ème} technologie la plus vendue (20,19% de parts de marché au niveau national) et l'électrique poursuit son avancée avec une part de marché de 11,67% en France (intégralement exonéré par l'Etat et non compensé à la Région).

- +15,06 M€ au titre de la TICPE dite « ex-DGD Formation professionnelle » correspondant à une réévaluation du droit à compensation 2022 au titre du surcoût de la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (*Art.41 de la LFI pour 2014 modifié par l'art.42 LFI 2022*).
 - +13,26 M€ au titre de la Fraction de TVA, part ex-DGF, dans le cadre d'une réévaluation due au produit définitif 2021.
 - +7,67M€ au titre de la Fraction de TVA, part ex-Fonds de Péréquation CVAE, dans le cadre d'une réévaluation due au produit définitif 2021
 - +0,7M€ de basculement de programme entre le produit dédié à la TICPE dite « MAPTAM/NOTRÉ » et celui dédié à la TICPE dite DRONISEP.
- Dotations et participations (chapitre 942) : -6,07 M€
 - - 5M€ au titre de la DGD Résiduelle dus à un produit de rémunération des stagiaires de la Formation professionnelle qui sera versé sous forme de TICPE dite « ex-DGD Formation professionnelle » pour un montant de 15,06 M€.
 - -3,12 M€ au titre de la DTCE (Dotation pour Perte de Compensation d'Exonération de Fiscalité Directe Locale) conformément au produit définitif notifié par l'état fiscal du 24/03/2022 et suite à l'ajustement de l'enveloppe prévisionnelle de baisse communiquée lors du vote du PLF.
 - +2,08 M€ de DC RTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la taxe Professionnelle) conformément au produit définitif notifié par l'état fiscal du 24/03/2022 et suite à l'ajustement de l'enveloppe prévisionnelle de baisse communiquée au moment du vote du PLF.
 - -24,96 K€ d'ajustement sur la Compensation relative à la Perte sur les Frais de Gestion

de Fiscalité Directe.

- Opérations financières (chapitre 943) : +0,3 M€
 - +0,3 M€ au titre de la gestion des instruments financiers liés à la trésorerie (Titres Négociables à Court Terme ou NEU CP).
 - +4,87 K€ liés aux recouvrements de créances après admission en non-valeur.
- Frais de fonctionnement des groupes d'élus (chapitre 944) : +3,5 K€ correspondant à des reversements de titres repas.
- Reprise sur provision (chapitre 945) : +12,04 M€
 - +12,04 M€ au titre de la reprise de la provision d'un contentieux portuaire en fin d'année 2022.

S'agissant des recettes ventilées il est proposé d'ajuster les inscriptions en fonction de l'exécution budgétaire et des dernières informations portées à la connaissance de la collectivité pour un montant de - **11,91M€** :

- Services Généraux (chapitre 930) : +11,15 M€

Administration générale : +1,05 M€ dont :

- 0,77 M€ au titre des recettes d'indemnités liées aux polices d'assurances pour les sinistres et accidents de trajets (+0,27 M€); + 0,2 M€ de recettes Etat-France relance en matière de transformation des organisations sur les dispositifs Start-Ups « Tout est permis » et « on vous dit quoi » ; +0,15 M€ de revalorisation de loyer sur le site SOUHAM de Lille et 0,15 M€ liés à l'exécution constatée en matière RH et sur les moyens généraux.
- Personnel non ventilé des services : +0,28 M€ liés à une réévaluation de l'atterrissage calculée en tenant compte des variables portant sur la prime inflation, les emplois d'avenir, la rétrocession des titres restaurant 2020 et l'aide exceptionnelle de 3 000 euros par apprenti.

Coopération décentralisée et actions inter-régionales, européennes et internationales : +10,1M€ dont :

- +0,26M€ liés à des régularisations d'assistance technique FSE Picardie relevant de la subvention globale sur le PO Picardie 2007/2013.
- +10 M€ au titre de l'assistance technique concernant les coûts forfaitaires FEDER/FSE sur les PO Nord-Pas-de-Calais (NPDC) et Picardie et les déclarations d'assistance aux coûts réels pour les PDR FEADER, FEAMP et Europ'Act.
- -0,16M€ au titre de la moindre réalisation sur les dispositifs « mobilité européenne et internationale » et du partenariat « Energie pour l'Afrique ».

- Gestion des Fonds Européens (chapitre 9305) : -8,86 M€

- -5,46 M€ au titre du Fonds Social Européen –FSE liés à une baisse des prévisions de dépenses corrélées sur le PO 2014-2020 Sud (-3,95 M€) et le PO- 2021-2027 (-1,51 M€).
- -3,76 M€ au titre du Fonds Européen de Développement Régional –FEDER liés à une baisse des prévisions de dépenses corrélées à hauteur de -15,96 M€ sur le PO 2014-2020 REACT-UE Nord (-7,11 M€) et Sud (-3,56 M€) et le PO- 2021-2027 (-5,3 M€), amoindris d'une hausse de 12,2 M€ sur les PO 2014-2020 Nord (+9,99 M€) et Sud (+2,21 M€) conformément au cadencement de la programmation.
- +0,36 au titre du Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche – FEAMP 2014-2020 conformément au cadencement de la programmation.

- Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage (chapitre 932) : -18,95M€

- Enseignement du second degré- Lycées publics : -1,84 M€ dont :
 - 3 M€ au titre de la participation aux frais d'hébergement et de restauration dans les lycées ;

+0,66 M€ liés à une réévaluation de l'atterrissage calculée en tenant compte des variables portant sur la prime inflation et l'aide exceptionnelle de 3 000 euros par apprenti ;

+0,19M€ liés aux Assurances des Lycées Publics en cas de sinistres ;

+0,16 M€ en matière de certificat d'économie d'énergie dans les établissements ;

+ 0,14 M€ liés à l'exécution constatée en matière de reversements sur divers dispositifs concernant le fonctionnement des établissements.

- Enseignement supérieur : +0,1 M€ liés au programme aide aux étudiants.
- Formation Professionnelle : -17,54 M€ dont :
 - 23,45 M€ liés au Pacte régional d'investissement dans les compétences (-0,15 M€ au titre de la convention Pacte 2020, -40,7 M€ au titre de la convention Pacte 2021 pour laquelle la baisse de mandatement implique mécaniquement une diminution de la recette et +17,4 M€ d'enveloppe complémentaire attribuée dans le cadre de la signature de la convention Pacte 2022) ;
 - +5 M€ de FSE supplémentaire sur les PO NPDC et Picardie au titre des dépenses de formation 2021 éligibles ;
 - +0,87 M€ liés à des reversements de trop perçu sur le SIEG compétences clés.
 - +42,72 K€ liés à l'exécution constatée sur les programmes « se spécialiser pour un métier » et « chèque Pass formation ».
- Apprentissage : + 41,84 K€ liés à l'exécution constatée en matière de primes aux employeurs et sur le programme pôle régional apprentis.
- Autres services annexes de l'enseignement : +0,29 M€ dont 0,3 M€ versés par l'Etat dans le cadre de l'obligation de formation des jeunes de 16-18 ans et -14,02 K€ de non réalisation sur le programme soutien aux projets d'éducation.
- Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports, Loisirs (chapitre 933) : +0,31 M€
 - Culture : + 0,27 M€ dont 0,25 M€ correspondant à un reversement sur un programme d'activité Opérateurs labellisés - Enseignement artistique ; +31,96 K€ liés à l'exécution constatée sur les programmes Opérateurs labellisés – événements, temps forts, art et culture ; -12,68 K€ de non réalisation sur les Opérations immobilières HDF – Culture.
 - Sports : +52,55 K€ liés à des reversements sur les programmes Participation au fonctionnement des équipements sportifs régionaux, Clubs de haut niveau et Manifestations sportives.
 - Vie sociale et citoyenne : -15 K€ liés à un ajustement sur la régie du parc de matériel scéniques et d'exposition compte-tenu d'un contexte de reprise progressive des événements.
- Aménagement des territoires et Habitat (chapitre 935) : +8,6 K€
 - Politique de la ville : +8,6 K € liés à des reversements sur les programmes relatifs à la politique de la ville et au dispositif nos quartiers d'été.
- Action économique (chapitre 936) : +0,29 M€
 - Interventions économiques transversales: + 1,46 K€ de reversement sur le dispositif ATP aide aux transports des particuliers.
 - Actions sectorielles : + 0,29 M€ liés aux participations des partenaires au pavillon collectif Hauts-de-France sur les salons SIFER et SIMI 2021.
- Environnement (chapitre 937) : +0,45 K€
 - Préservation du patrimoine naturel et gestion des risques technologiques : 0,45 K€ de reversement sur le programme Trame verte et bleue.

- Transports (chapitre 938) : +4,13M€
 - Transports publics de voyageurs- Transports ferroviaire : +2,04 M€ liés à des indemnités de retard à l'encontre de SNCF Voyageurs, correspondant au reversement pour retards de livraison des 17 rames Régiolis acquises par l'ex-région Picardie en 2009.
 - Infrastructures - Ports et autres infrastructures portuaires : + 2,09 M€ dont 2M€ dans le cadre de la réserve d'ajustement Brexit pour laquelle la Région va déposer un dossier auprès de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) au vu des dépenses supportées ; 56 K€ de recettes supplémentaires dans le cadre d'indemnités pour des dommages sur ouvrage ; 25 K€ de recettes supplémentaires dans le cadre de l'exploitation des ouvrages wateringues pour 2022 ; 13,22 K€ au titre de recettes supplémentaires du GEMAPI (Gestion des Milieu Aquatique et Prévention des Inondations).

B. Des dépenses de fonctionnement (hors RAR) en hausse de +15,72 M€ en crédits de paiement (CP) et +64,21 M€ en autorisations d'engagement (AE)

La hausse des dépenses en CP et en AE est le résultat des ajustements proposés sur les chapitres suivants :

- **Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage (chapitre 932) : +9,79 M€ en CP et +61,48 M€ en AE dont :**

- Les lycées : +15,86 M€ en CP et +42,96 M€ en AE :

- Un Besoin d'AE complémentaires de 39,46 M€ afin d'affecter la dotation globale de fonctionnement (DGF) 2022 (11,7 M€) et 2023 (28,1 M€) pour faire face à la crise des tarifs de l'énergie sans précédent. Les CP supplémentaires demandés au BS pour la DGF 2022 s'élèvent à 12,26 M€.
- Une demande d'AE de 2 M€ pour le forfait régional d'externat liée en grande partie à la crise sanitaire en raison de l'augmentation importante des moyens liés au volet RH et au remplacement des agents pour garantir la continuité pédagogique. Les CP supplémentaires à hauteur de 167 K€ sont nécessaires pour financer le FRE 2021 et 2022.
- Une inscription de CP à hauteur de 2,6 M € pour faire face aux dépenses de réparations suite aux sinistres liés à la tempête Eunice (pour lesquels une prime d'assurance viendra en compensation)
- Une demande d'AE (600k€) et de CP (650k€) complémentaires pour faire face aux besoins d'achats de matière d'œuvres pour les équipes mobiles.
- Un besoin d'AE supplémentaires de 900k€ afin d'abonder la carte génération HDF, ce qui permettra de lancer la procédure d'appel d'offres et de notifier le marché avant la fin de l'année.
- Une inscription de CP complémentaires de 290k€ pour le fonds d'urgence et de réparation pour les équipements pédagogiques (FUREP).

- Les ressources humaines : +10,71 M€ en CP :

La proposition consiste à inscrire ces crédits complémentaires pour financer :

- Des dépenses en lien avec la pandémie pour le besoin de personnels pour le remplacement d'agents en autorisation spéciale d'absence dans les lycées 7.77M€.
- Une enveloppe pour des dépréciations (800K€).
- Par ailleurs, les autres ajustements résultent des dépenses gouvernementales 2022 estimées à 6,3M€ (réforme Montchalin, hausse prévisionnelle du point d'indice, hausse du SMIC au 01/05/2022, hausse des frais d'hospitalisation d'un agent) ainsi que d'une révision de la prévision d'atterrissage de masse salariale sur ce chapitre.

- Les formations sanitaires et sociales : +621 K€ en CP et +621 K€ d'AE :

- Ce besoin d'AE et de CP de 621 K€ permettra de régulariser le transfert d'AE et de CP réalisé pour affecter la délibération votée en décembre 2021 relative au versement de la prime inflation compensée par une recette TICPE Etat.

- Administration générale : 50K€ en CP pour le poste carburant dans les Lycées.
- L'apprentissage : -2,21M€ en CP :
 Les principaux ajustements constatés sur cette politique sont :
 - Au titre de la contribution de l'aménagement du territoire et du développement économique, la crise sanitaire a entraîné un décalage du démarrage de la programmation 2022 : 2,6 M€ d'AE et 5,39 M€ de CP peuvent donc être restitués.
 - Une demande d'AE et CP supplémentaires de 2,6 M€ pour le soutien aux parcours des apprentis afin de faire face à l'augmentation de 10% du nombre d'apprentis par an.
 - Un besoin de 308 K€ de CP sur le soutien à l'apprentissage dans le secteur public compte tenu du report de dépenses 2021 sur 2022.
- La formation professionnelle : -15,25 M€ en CP et +17,9 M€ en AE :
 - Un besoin en AE de 15 M€ pour l'enveloppe supplémentaire allouée dans le cadre du PACTE par l'Etat afin de financer 4 415 entrées supplémentaires pour répondre aux difficultés de recrutements. 15 M€ de CP peuvent être rendus en raison de l'optimisation du niveau de dépenses.
 - Une inscription d'AE de 2,9 M€ pour le financement des tiers lieux de formation.
 - Une restitution de 246 K€ sur les projets informatiques qui ont pris du retard ou qui sont en cours de redéfinition.
- **Services Généraux (chapitre 930) : +4.75 M€ en CP et +264 K€ en AE dont :**
 - Les ressources humaines : +3.62 M€ en CP :
 Ces ajustements résultent de nouvelles dépenses gouvernementales et contraintes : hausse de la valeur du point d'indice, hausse du SMIC au 01/05/22, versement de la prime inflation, réforme de la base de calcul afférente au versement du capital décès, etc.
 - Administration générale : +733 K€ en CP :
 - Un besoin de 950 K€ pour les fluides suite à la hausse des coûts de l'énergie.
 - Une inscription complémentaire de 217 K€ pour la reconstitution du stock de petit matériel en cas de crise sanitaire.
 - Un besoin de 200 K€ sur le poste carburant suite à la hausse des coûts de l'énergie.
 - Une restitution de crédits proche de 434 K€ suite à divers ajustements essentiellement sur la maintenance programmée (-190,6 K€) et sur la billettique (-150 K€).
 - Systèmes d'information: +494 K€ en CP et 264 K€ en AE :
 - Un besoin de 264 K€ en AE et CP pour des prestations d'expertise sur l'intégration des postes de travail aux infrastructures (180K€), pour des prestations d'expertise pour l'élaboration de documentation réseau (48K€), pour une migration Webex Cisco (36K€).
 - Une inscription de 230 K€ de CP pour réaliser des migrations avant la fin de l'année 2022.
 - Affaires juridiques : -59 K€ en CP sur les frais de contentieux et l'assistance juridique.
 - Assemblées et CESER: -37 K€ en CP essentiellement sur la gestion du courrier
- **Transports (chapitre 938) : +4,47 M€ en CP et 2,25 M€ en AE dont :**
 - Transports : +719 K€ en CP et +1,4 M€ d'AE :

- Un besoin de 766 K€ en AE et CP nécessaires au financement de la fin d'année scolaire 21/22 pour la prise en charge des abonnements TER des lycéens.
- Une inscription de 500 K€ d'AE pour des AMO et des études relatives aux procédures d'ouverture à la concurrence et optimisation de la convention TER.
- Un besoin de 34 K€ d'AE et de CP pour l'utilisation du logiciel de graphiquage qui permettra de connaître et d'adapter le trafic ferré en temps réel.
- Une inscription complémentaire de 100 K€ d'AE pour la participation statutaire au syndicat mixte de l'aéroport de Lille métropole non prévue initialement au BP.

- Transport scolaires et interurbains : +1,23 M€ de CP complémentaire pour faire face à la hausse des prix des carburants des transporteurs.
- Ports : +2,42 M€ en CP et + 847 K€ en AE :
 - Une inscription de 700 K€ d'AE et de CP pour le gardiennage et la sécurisation des terrains Umicore et Vénator.
 - Un besoin de 450 K€ d'AE et 95 K€ en CP pour les AMO supplémentaires dans le cadre de la mise en œuvre d'outils de pilotage de la DSP (350K€ en AE et 65K€ en CP) et de la commercialisation du nouveau foncier (100K€ en AE et 30K€ en CP) suite à l'achat des terrains Umicore et Vénator.
 - +2 M€ de CP dans le cadre des travaux Brexit 1 et 2 pour l'indemnisation de la Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD). Ce montant est inclus dans le dossier déposé auprès de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pour être intégralement remboursé au titre de la réserve d'ajustement au Brexit.
 - +60 K€ en AE sur l'aménagement des ports de Calais et Boulogne-sur-Mer.
 - Une réduction de 363 K€ en AE et CP sur les travaux de dragages.
- Administration générale : +99 K€ en CP pour les fluides suite à la hausse des coûts de l'énergie et pour les travaux d'urgence dans les ports.

○ **Action économique (chapitre 936) : +3,78 M€ en CP et 4,04 M€ en AE dont :**

- Solidarité : +5,71 M€ de CP et 4 M€ en AE complémentaire pour l'aide au transport des particuliers (ATP) ;
- Troisième révolution industrielle: +239 K€ en AE complémentaires pour le financement de dossiers troisième révolution industrielle.
- Développement économique : -500 K€ de CP et -1 M€ en AE en raison de l'actualisation des prévisions de consommation.
- Agriculture et pêche : +30 K€ en CP et +50 K€ en AE pour renforcer le dispositif d'aide à la trésorerie des éleveurs en grande difficulté au regard du contexte de crise actuelle.
- Artisanat, commerce et économie sociale et solidaire : -1,46 M€ de restitution de CP, l'intégralité des aides au loyer des commerçants ayant été payée avant le 31/12/2021.
- Recherche : +747 K€ complémentaires en AE pour les grands projets structurants en recherche éligibles au CPER.

○ **Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports, Loisirs (chapitre 933) : +1,18 M€ en CP et +1,04 M€ en AE dont :**

- Culture : +373 K€ en CP et 410 K€ en AE :

Un besoin de 416 K€ en AE pour le financement de nouveaux projets culturels. En CP, l'inscription

est liée aux fluides suite à la hausse des coûts de l'énergie dans les bâtiments culturels.

- Jeunesse : +196 K€ en CP suite à un décalage de paiement prévu initialement sur 2021 en 2022.
- Solidarité : +350K€ en CP et 100 K€ en AE, dont un besoin de 280 K€ de CP sur l'aide individuelle au permis de conduire, et un transfert de 100 K€ d'AE et 70 K€ de CP sur l'action de lutte contre l'illettrisme du chapitre 935 « Aménagement des territoires et Habitat » et au chapitre 933 « Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports, Loisirs ».
- Sports : +258 K€ en CP et 525 K€ en AE :
 - Une inscription complémentaire de 300 K€ d'AE et 150 K€ de CP pour le soutien à l'organisation de manifestations sportives.
 - Une inscription de 100 K€ de CP sur les ligues et comités régionaux.
 - Un besoin de 15 K€ d'AE et 7,5K€ de CP pour soutenir le projet "Impact oval" dont l'ambition est de permettre l'insertion professionnelle de sportifs.
- **Environnement (chapitre 937) : + 500 K€ en CP et 1,87 M€ en AE** complémentaires pour l'appel à manifestation d'intérêt "recyclage et réemploi des batteries" et pour financer des opérations prioritaires.
- **Provisions et autres opérations mixtes (chapitre 945) : +376 K€ en CP** sur les dotations aux provisions complémentaires sur contentieux RH et subventions (100K€) et les provisions sur les formations des élus, conformément aux règles et méthodes comptables applicables (276 K€). A l'issue du BS, la dotation aux provisions totale pour 2022 pour risques juridiques atteindrait 0,6 M€ et celle pour créances sur actifs circulants 4,78 M€.
- **Opérations financières (chapitre 943) : + 155 K€ en CP** pour un réajustement d'intérêts compte tenu des taux variables plus élevés qu'anticipé au BP.

A contrario, des économies de gestion sont constatées sur les chapitres suivants :

- **Gestion des fonds européens (chapitre 930-5) : -8.85 M€ en CP et - 6.34 M€ en AE** conformément à la révision des prévisions d'atterrissage
- **Aménagement des territoires et Habitat (chapitre 935) : -418 K€ en CP et -385 K€ en AE** dont :
 - Mer et Littoral : -243 K€ en CP en raison de l'actualisation des prévisions de mandatement.
 - Aménagement numérique du territoire : - 105 K€ en CP et -285 K€ en AE en raison de l'actualisation des prévisions.
 - Innovation numérique : -70 k€ en CP et -100 K€ d'AE en raison d'un transfert vers le chapitre 933 pour financer la lutte contre l'illettrisme.

TITRE III – SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Des recettes d'investissement (hors RAR) ajustées à hauteur de +5,3 M€

S'agissant des recettes institutionnelles, il est proposé d'ajuster les inscriptions en fonction des dernières informations portées à la connaissance de la collectivité notamment pour un montant de **-1,56 M€** :

- Produits des cessions d'immobilisation (chapitre 954) : -1,56 M€ sur le patrimoine immobilier avec les ajustements suivants :
 - -1,08 M€ vente décalée de l'atelier Rigaou à Saint-Omer ;
 - -0,38 M€ vente décalée du 37 rue Carnot à Saint-Omer ;
 - -0,22M€ vente décalée du 39 rue Carnot à Saint-Omer ;
 - -30,2 K€ vente du terrain nu à Bruay-la-Buissière (réduction de la surface cédée).
 - + 15,11 K€ vente du terrain Bernanos à Lens ajustement d'inscription ;
 - +0,2 M€ vente site Toyota de Roubaix.

Les recettes sectorielles évoluent à la hausse pour un montant de 6,86M€ :

- Services Généraux (chapitre 900) : -0,2 M€
 - Administration générale : -0,2 M€ dont : -0,36 M€ au titre de la Dotation Régionale d'Investissement (DRI) versée par l'Etat dans le cadre du Plan France Relance sur le volet rénovation énergétique des bâtiments compte-tenu du cadencement des travaux sur le projet BATLAB CODEM dont le montant des acomptes prévisionnels 2022 est ramené à 40% de l'enveloppe restante ; 0,15 M€ au titre des régularisations des cessions du parc automobile.
- Gestion des Fonds Européens : - 14,35 M€
 - -14,55 M€ au titre du Fonds Européen de Développement Régional –FEDER liés à une baisse des prévisions de dépenses à hauteur de -31,07 M€ sur le PO 2014-2020 REACT-UE Nord (- 9,92 M€) et Sud (-9,96 M€) et le PO- 2021-2027 (-11,19 M€), amoindri d'une hausse de 8 M€ sur les PO 2014-2020 NPDC (+5 M€) et Picardie (+3 M€) et + 8,52 M€ correspondant à +4% de préfinancements supplémentaires REACT-UE Nord (+5,68 M€) et Sud (+2,84 M€) suite aux conséquences de la guerre en Ukraine, soit au total 15% de préfinancements au titre de 2022.
 - - 2 M€ au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (Programme Nord)
 - + 2 M€ au titre du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (Programme Sud)
 - +0,2 M€ au titre du Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche – FEAMP conformément au cadencement de la programmation.
- Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage (chapitre 902) : -4,85M€
 - Enseignement du second degré- lycées publics : -5,06 M€ dont -5,16 M€ au titre des Dotations Régionales d'Investissement (DRI) versées par l'Etat sur le volet rénovation énergétique des bâtiments dans le cadre du Plan France Relance compte-tenu du cadencement des travaux sur les 29 projets relatifs aux établissements publics d'enseignement retenus et dont le montant des acomptes prévisionnels 2022 est ramené à 60% de l'enveloppe restante ; 99,2 K€ d'exécution constatée sur les programmes Déplacements et Sureté.
 - Apprentissage : +0,21 M€ dont -0,2 M€ au titre de la Dotation Régionale d'Investissement (DRI) versée par l'Etat sur le volet rénovation énergétique des bâtiments dans le cadre du Plan France Relance compte-tenu du retard des travaux de couverture sur le projet concernant le CEFMA de Tourcoing ; + 0,41 M€ liés à une recette de l'ADEME pour le dossier de reconstruction du CFA de Bruay-sur-Escout de la CMA (Chambre des métiers et de l'Artisanat).
- Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports, Loisirs (chapitre 903) : -0,48 M€
 - Culture : -0,48 M€ dont -0,5 M€ sur le Centre de Conservation des Œuvres du Louvre Liévin, la demande de solde du mandat n'étant pas à mobiliser au vu du disponible actuel sur le total des avances versées ; +20,88 K€ d'exécution constatée au titre de reversements sur le programme Préservation et valorisation du patrimoine.

- Aménagement des territoires et Habitat (chapitre 905) : +0,28 M€
 - Politique de la ville : + 0,28 M€ versé par l'Etat au titre du FNADT pour l'acquisition d'une base de donnée régionale homogène sur l'occupation et l'usage du sol dans les Hauts-de-France.
- Action économique (chapitre 906) : +5,95 M€
 - Actions sectorielles : +5,95 M€ dont +2,78 M€ de reversement par les opérateurs Initiative Hauts-de-France (2,22 M€) et France active (0,57 M€) correspondant au Fonds COVID relance non consommé au 31/12/2021 ; + 2,3 M€ en récupération du fonds de garantie SIAGI suite à l'arrêt du dispositif ; +0,55 M€ versés par BPIFrance Financement dans le cadre de l'aide à la mise en œuvre des 10 000 accompagnements de PME vers l'industrie du futur ; +0,21 M€ de reversement du fonds en extinction suite à la réduction du capital de FINOVAM, + 0,99 M€
- Environnement (chapitre 907) : +0,07 M€
 - Actions transversales : +0,46 K€ de reversement de subvention.
 - Environnement des infrastructures de transports : +23,39 K€ de complément de participation du Département de la Somme sur le dispositif aide à la conversion au bioéthanol.
- Transports (chapitre 908) : +20,45M€
 - Transports publics de voyageurs –Transport ferroviaire : + 6,16M€ dont + 4,1 M€ au titre de l'acquisition, rénovation matériel TER ; + 3,33 M€ de reversements sur le volet ferroviaire de la part de SNCF réseau sur la 2ème phase des travaux d'amélioration des capacités ferroviaires de la gare de Lille Flandres et -1,27 M€ sur la convention TER.
 - Infrastructures : +14,91 M€

Gares : -1,99 M€ dont -4,71 M€ au titre des Dotations Régionales d'Investissement (DRI) versées par l'Etat sur le volet mobilités du quotidien dans le cadre du Plan France Relance compte-tenu du cadencement des travaux sur les 6 projets retenus et dont le montant des acomptes prévisionnels 2022 est ramené à 60% de l'enveloppe restante ; +2,72 M€ de solde versé par SNCF Réseau au titre des Infrastructures Gares et pôles d'échanges multimodaux.

Fluvial : -2,97 M€ dont -2,99 M€ au titre des travaux relatifs aux Ports intérieurs du Canal Seine Nord au vu des états de dépenses du 2^{ème} semestre 2021 et des prévisions de dépenses du 1^{er} semestre 2022 pour lesquels il est prévu une participation de 25% du coût du projet de la part des collectivités locales et 50% de recettes européennes ; +16,16 K€ de reversement de la CCI d'Artois liés aux études d'avant-projet du plan de développement du port de Béthune.

Ports : +19,88 M€ dont + 13,5 M€ dans le cadre de la réserve d'ajustement au Brexit pour laquelle la Région va déposer un dossier auprès de l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires) au vu des dépenses supportées ;
+ 1,6M€ suite au protocole transactionnel envisagé avec la société VENATOR ;

-12,04 M€ correspondant à la fin de ce contentieux et basculés en section de fonctionnement au chapitre 945 correspondant à la reprise sur provision ;

+16,46 M€ correspondant aux recettes européennes FEDER dans le cadre du projet Calais Port 2015 ;

+ 0,35 M€ liés à l'aménagement des ports et portant sur des participations et indemnités liées à des avaries.
 - Circulation douce : -0,62 M€ sur Aménagement infrastructures fluviales au titre de la Dotation Régionale d'Investissement (DRI) versée par l'Etat sur le volet mobilités du quotidien dans le cadre du Plan France Relance compte-tenu du cadencement des travaux de divers projets.

B. Des dépenses d'investissement (hors RAR) en augmentation de 703 K€ en CP et en augmentation de +297 M€ en AP

Cette hausse en CP et en AP est le résultat des ajustements proposés sur les chapitres suivants :

- **Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage (chapitre 902) : +9.81 M€ en CP et +13.7 M€ en AP dont :**
 - Lycées : +12.79 M€ en CP et +10.7 M€ en AP
 - Un besoin complémentaire en AP et CP de 10,4 M€ pour financer les révisions de prix contractuelles des marchés publics impactées par la crise sanitaire et la guerre en Ukraine.
 - Une hausse des crédits de 1,51 M€ pour l'équipement informatique des EPLE afin de répondre aux retards pris durant la crise sanitaire.
 - Une demande de 547 K€ pour les équipements de fonctionnement général et pédagogiques des EPLE.
 - Une inscription de 300 K€ en AP et CP pour le plan arbres. Ces crédits sont transférés en provenance du chapitre 907 « Environnement ».
 - Administration générale : +62 K€ en CP pour le déplacement des lycées.
 - Enseignement supérieur : -2,58 M€ en CP et +3 M€ en AP :
 - Il est proposé d'inscrire 3 M€ d'AP supplémentaires pour financer le surcoût du projet « Plateau Technique Santé ». En CP, des crédits peuvent être rendus en raison du décalage des travaux.
 - Formation professionnelle : -231 K€ en CP sur les projets informatiques qui ont pris du retard ou en cours de redéfinition.
 - Apprentissage : -233 K€ en CP dont :
 - Un besoin de 1,63 M€ pour l'investissement immobilier des CFA.
 - Une réduction de 1,61 M€ sur la contribution au titre de l'aménagement du territoire et du développement économique, en raison de retard dans les travaux.
 - Une réduction de 251 K€ sur l'investissement et la maintenance programmée des CFA.
- **Transports (chapitre 908) : +9,78 M€ en CP et +46,6 M€ en AP dont :**
 - Ports : +11,61 M€ de CP dont :
 - Un besoin de 13,39 M€ au titre de l'indemnisation de la SEPD (13,59 M€) pour le financement de travaux réalisés par la SEPD dans le cadre du Brexit. Ce montant est inclus dans le dossier déposé auprès de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) pour être intégralement remboursé au titre de la réserve d'ajustement au Brexit.
 - Une réduction de 1,38 M€ sur le Pôle Exploitation Maintenance et de 400 K€ sur la Capitainerie de Calais en raison du décalage du démarrage du chantier.
 - Transports : +46,6 M€ d'AP

Le besoin complémentaire en AP concerne notamment les opérations suivantes:

 - +44,7 M€ au titre de la ligne Douai/Cambrai
 - +3,91 M€ au titre de l'avenant de la gare de St Quentin
 - +6,5 M€ au titre de la gare de Château Thierry
 - +2 M€ au titre de la RN2
 - +9,25M€ au titre de la maintenance de la ligne Hesdigneul/Desvres

A contrario on constate :

- Un décalage de 17,1M€ sur le nœud de Creil phase 2
- Un décalage en 2023 de 1,6M€ de l'achat de 2 rames AGC à Ile de France Mobilités

(IDFM)

- Administration générale : +110 K€ de CP en raison de travaux et de contrôle d'accès sur les bâtiments portuaires.
- Transports scolaires et interurbains : -301 K€ de CP pour être au plus proche de l'exécution.
- **Environnement (chapitre 907) : +8,44 M€ en CP et +9,37 M€ en AP dont :**
 - Politique de la ville et du logement : +7,81 M€ en CP et +7,81 M€ en AP :
 - Le besoin concerne « l'aide à la rénovation énergétique des logements (AREL) » pour financer les dossiers reçus en raison de la montée en puissance du dispositif en lien avec la conjoncture de flambée du prix de l'énergie. En effet 1 565 dossiers ont été déposés fin 2021 contre 150 à 200 habituellement.
 - Troisième Révolution Industrielle : +940 K€ en CP et +1,86 M€ en AP :
 - Un besoin de 940 K€ en AP et CP pour financer le dispositif d'aide à la conversion au Bioéthanol en raison de la montée en puissance du dispositif en lien avec la conjoncture de la flambée du prix de l'essence.
 - Une inscription complémentaire de 916 K€ en AP pour l'appel à manifestation d'intérêt "recyclage et réemploi des batteries"
 - Biodiversité : -313 K€ en CP et -300 K€ en AP :
 - La réduction en AP et CP résulte d'un transfert de 300 K€ vers le chapitre 902 «Enseignement, Formation Professionnelle, Apprentissage» pour financer des expérimentations de désimperméabilisation des surfaces et de plantations d'arbres et d'arbustes dans les lycées et d'un transfert de 13 K€ vers le chapitre 900 « Services Généraux » pour la commande de petits matériels d'inventaire de la biodiversité.
- **Action économique (chapitre 906) : +2,53 M€ en CP et +11,33 M€ en AP dont :**
 - Développement économique : + 3,8 M€ en CP et +5 M€ en AP au titre de la participation régionale à l'augmentation de capital de « EURATECHNOLOGIES »
 - Agriculture et pêche : + 230 K€ en CP et +1,68 M€ en AP dont :
 - +1,1 M€ d'AP en contrepartie du FEADER pour l'appel à projets « Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles ».
 - Un besoin de 227 K€ en AP et 100 K€ en CP pour mettre en place un dispositif spécifique d'aide à l'investissement pour les maraîchers impactés par la tempête Eunice.
 - Une inscription complémentaire de 150 K€ en AP et 70 K€ en CP sur les investissements agricoles suite à la mobilisation de crédits pour le projet d'aire de lavage du Trélou initialement non prévus au budget primitif.
 - Une inscription de 200 K€ en AP et 60 K€ en CP pour prendre en charge une partie des surcoûts du projet d'Abattoir de Gauchy.
 - Recherche : -1,5 M€ en CP et 4,65 M€ d'AP dont :
 - En AP, besoin de 4,65 M€ d'AP complémentaires pour les grands projets structurants en recherche éligibles au CPER.

- En CP, réduction de 1,5 M€ au titre des dépenses relatives à la construction du plateau technique santé qui connaissent un décalage.

○ **Services Généraux (chapitre 900) : +1,53 M€ en CP et +1,4 M€ en AP dont :**

▪ Systèmes d'information : +1,25 M€ en CP et 1,4 M€ en AP dont :

- + 600 K€ en AP et CP pour acquérir 600 postes de travail en raison de leur vétusté.
- + 372 K€ en AP et CP pour l'acquisition d'onduleurs (180K€) et le remplacement de serveurs (192K€).
- + 428 K€ en AP et 278 K€ en CP pour de nouvelles applications dans un contexte de télétravail intensif

▪ Administration Générale : +282 K€ en CP essentiellement sur la sureté des bâtiments +232 K€.

A contrario, des baisses sont constatées sur les chapitres suivants :

○ **Gestion des fonds européens (chapitre 900-5) : -22,87 M€ en CP** pour être au plus proche de l'exécution et **+20.58 M€ en AP** sur les programmes React-EU

○ **Dette et autres opérations financières (chapitre 923) : -4,81 M€ en CP** lié à l'ajustement de l'amortissement de la dette régionale au regard de l'emprunt définitif réalisé en 2021.

○ **Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports, Loisirs (chapitre 903) : -3.64 M€ en CP et +96,47 M€ en AP** dont :

▪ Culture : -3,67 M€ en CP et +96,47 M€ en AP :

- En AP, l'essentiel du besoin est de 80 M€ pour la réalisation des travaux pour l'implantation de la Bibliothèque nationale de France (BnF) et 13,39 M€ au titre de la participation de la région au projet de BnF.
- En CP, la réduction des crédits résulte essentiellement du décalage des travaux sur les opérations immobilières de la Culture.

▪ Sports : +21 K€ en CP pour le remplacement du tourniquet du vélodrome de Roubaix.

○ **Aménagement des territoires et Habitat (chapitre 905) : -67 K€ en CP et +97,58 M€ en AP** dont :

▪ Aménagement du territoire : +101 M€ d'AP dont 100 M€ pour l'Engagement du Renouveau du Bassin Minier sur les espaces publics des cités minières et 1 M€ pour le nouveau « fonds d'aides aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements numériques de vidéo protection pour la sécurité des habitants de la région Hauts-de-France ».

▪ Mer et littoral : -67 K€ en CP et -3.42 M€ d'AP en raison de l'actualisation des prévisions

TITRE IV – LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME (AP) ET AUTORISATIONS

D'ENGAGEMENT (AE)

L'article R 4312-3 du CGCT précise que les Autorisations de Programme (AP) ou Autorisation d'Engagement (AE) et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président du Conseil Régional. Conformément à ces dispositions, il est proposé d'intégrer les ajustements suivants et prévus à la délibération 2022.01035, au présent budget supplémentaire :

- Annulation des AP et AE pour un montant global de 2 622 617 062,38 € dont 1 580 993 225,71 € en investissement et 1 041 623 836,67 € en fonctionnement.
- Révisions des AP et AE pour un montant global de 325 986 032,07 € dont 231 299 303,08 € en investissement et 94 686 728,99 € en fonctionnement.
- Désaffectations des AP et AE pour un montant global de 249 463 758,60 €, dont 151 270 486,65 € en investissement et 98 193 271,95 € en fonctionnement.

Chap.	Libellé Chapitre	Annulations APIAE au BS 2022	Révisions APIAE au BS 2022	APIAE votées au BS 2022 (hors ARAP)	Total APIAE votées BS 2022
900	Services généraux	8 377 244,57	679 563,40	1 400 000,00	-7 656 807,97
9005	Gestion des Fonds Européens	1 374 809,91	0,00	20 584 747,00	19 209 937,09
901	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
902	Enseignement, Formation professionnelle et Apprentissage	944 729 627,24	96 761 322,49	13 702 023,29	-1 027 788 926,44
903	Culture, Vie Sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	95 191 447,05	6 950 518,89	96 465 000,00	-5 676 965,94
904	Santé et action sociale	29 208,00	4 808 282,21	0,00	-4 837 490,21
905	Aménagement des territoires et Habitat	27 429 030,57	44 923 459,38	97 577 677,14	25 225 187,19
906	Action économique	79 474 582,37	5 983 108,49	11 327 080,00	-74 130 610,86
907	Environnement	17 525 840,68	2 487 481,10	9 367 250,00	-10 646 071,78
908	Transports	406 861 435,32	68 705 567,12	46 600 000,00	-428 967 002,44
909	Fonction de réserve	0,00	0,00	0,00	0,00
Total investissement :		1 580 993 225,71	231 299 303,08	297 023 777,43	-1 515 268 751,36
930	Services généraux	2 527 120,89	2 019 696,42	264 000,00	-4 282 817,31
9305	Gestion des Fonds Européens	0,00	0,00	-6 340 000,00	-6 340 000,00
931	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00
932	Enseignement, Formation professionnelle et Apprentissage	825 988 584,74	43 525 217,97	61 479 510,00	-808 034 292,71
933	Culture, Vie Sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	27 416 675,41	924 600,65	1 035 000,00	-27 306 276,06
934	Santé et action sociale	12 823 772,87	1 025 363,00	0,00	-13 849 135,87
935	Aménagement des territoires et Habitat	1 683 863,50	4 270 651,30	-385 000,00	-6 339 514,80
936	Action économique	150 033 318,49	28 867 232,61	4 035 910,00	-174 864 641,10
937	Environnement	19 634 014,30	754 491,00	1 869 588,00	-18 518 917,30
938	Transports	1 516 486,47	13 299 476,04	2 247 404,00	-12 568 558,51
939	Fonction de réserve	0,00	0,00	0,00	0,00
Total fonctionnement :		1 041 623 836,67	94 686 728,99	64 206 412,00	-1 072 104 153,66
Total général :		2 622 617 062,38	325 986 032,07	361 230 189,43	-2 587 372 905,02